

/PE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-317 du 26 Octobre 1990

portant nomination de Monsieur Roland ZINZINDOHOUE, en qualité de membre de la commission ad hoc de répression disciplinaire chargée de connaître des faits reprochés à Messieurs Nazaire AGBALIKA, Rémy MINANON, Jean HOUNGBEDJI et consorts ex-Cassiers des Perceptions d'Avrankou, Parakou et Abomey.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-12 du 3 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU l'Ordonnance N° 90-6 du 11 Février 1990 édictant les dispositions en vue de la répression disciplinaire des détournements et de certaines infractions commis par les Agents de l'Etat et les Employés des Collectivités Locales ;
- VU la Loi Constitutionnelle N° 90-022 du 15 Août 1990 portant organisation des Pouvoirs durant la Période de Transition ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N° 89-60 du 16 Février 1990 portant création de la commission ad hoc de répression disciplinaire chargé de connaître des faits reprochés aux Citoyens Nazaire AGBALIKA, Rémy MINANON, Jean HOUNGBEDJI et consorts ex-Cassiers des Perceptions d'Avrankou, Parakou et Abomey ;

R. Z. I. N. D. O. H. O. U. E. :

Article 1er.- Monsieur Roland ZINZINDOHOUE est nommé membre de la commission ad hoc de répression disciplinaire créée par Décret N° 89-60 du 16 Février 1990 susvisé en remplacement de Monsieur Victorin PÉZOU.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge les dispositions du Décret
N° 19-60 du 16 Février 1961, en ce qui concerne l'assieur Victorin
PAZOU, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à JOHANNESBURG, le 25 novembre 1961

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,

Mathieu KEBEKE

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Nicéphore SENE

Amplifications : PR 4 CM 4 Edt et Membre de la commission 19...